

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2026

RENFORCER LA PÉNALISATION DE L'ORGANISATION DE RAVE-PARTIES - (N° 2618)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
Mme Saint-Paul

ARTICLE 2

I. – Substituer aux mots :

« réunissant au moins »,

les mots :

« dont le nombre prévisible de personnes sur les lieux est supérieur à ».

II. – En conséquence, à la fin supprimer le mot :

« personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.